



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

DIGITALISATION DES PRATIQUES A LA MAIRIE

Rapporteur : Mélanie BALONAS

Lors du conseil municipal du 15 mai 2025, le conseil municipal avait validé, à l'unanimité, le projet d'acquisition de matériel pour l'informatisation de la mairie.

Une demande de précision sur le plan de financement a été formulée par le CD31 afin que les montants figurent en hors taxes conformément aux devis réactualisés fournis.

De ce qui précède, il vous sera proposé d'adopter le plan de financement comme suit

□

Dépenses (euros H.T)		Recettes (en euros)	
Acquisition d'ordinateurs et d'outil de digitalisation	6.546,00 €	CD31 40%	4.174,00 €
Acquisition de dispositifs de protection	3.888,00 €	Ville de NAILLOUX 60%	6.260,00 €
TOTAL :	10.434,00 €	TOTAL :	10.434,00 €

Le CD31 sera sollicité pour un montant de subvention de 4.174€

Délib. n° : 2025_87

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250918-2025_87-DE

7.1 Décisions budgétaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- De solliciter auprès du Conseil Départemental 31 une subvention d'un montant de 4 174.00 €.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYSES,
Maire,



Marc MÉTIFEU
Secrétaire de séance,